

RootShield® Bassinage Fongicide biologique en poudre mouillable

Pour enrayer les maladies des racines causées par le Pythium, Rhizoctonia et Fusarium dans les cultures en serre

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : La souche Rifai KRL-AG2 de *Trichoderma harzianum* contient au moins $1,0 \times 10^7$ de cellules souches unipotentes par gramme de poids sec.

SENSIBILISANT POTENTIEL

N° D'HOMOLOGATION : 27115 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 2,0 kg

BioWorks Inc. 51 Central Avenue, Geneva, N.Y. 14456

N° Lot

Date de la fabrication: À utiliser dans les 12 mois de la date de la fabrication.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : RootShield Bassinage est un fongicide biologique pour enrayer les maladies des racines dans les cultures en serre. La matière active est un microbe utile, la souche T-22 (KRL-AG2) de *Trichoderma harzianum*. Lorsqu'on l'utilise dans du terreau ou de la terre pour la culture en serre, RootShield croît activement dans les racines des plantes et les protège contre le Pythium, Rhizoctonia et Fusarium. Utiliser RootShield seul ou conjointement avec certains fongicides chimiques; communiquer avec le fabricant ou le distributeur pour obtenir un Bulletin technique sur la compatibilité.

Contre la pourriture des semences et la fonte des semis des boutures infectées à l'intérieur, utiliser un fongicide chimique ou d'autres mesures appropriées en plus de RootShield Bassinage.

Remarque : RootShield Bassinage contient des spores vivantes d'un microbe utile. Rootshield devient actif lorsque la température du sol dépasse 10 °C. Le produit n'est pas efficace lorsque le sol demeure froid et il est plus efficace dans un sol neutre ou acide que dans un sol alcalin.

MODE D'EMPLOI : BASSINAGE DU TERREAU OU DE LA TERRE DES CULTURES EN SERRE : TOUTES LES CULTURES ORNEMENTALES, TOMATES ET CONCOMBRES :

Faire une suspension de RootShield dans suffisamment d'eau (environ 60-90 g/100L) pour obtenir une application uniforme et appliquer à raison de 115-220 g par mètre cube (lâche) de terreau, de terre ou de lits de semences en serre. Appliquer RootShield au moyen de buses d'arrosage à faible pression comme des buses en éventail ou autres systèmes d'arrosage. Agiter pour maintenir la suspension. Pour de meilleurs résultats, traiter le terreau plusieurs jours avant le semis ou le repotage.

BULBES : TOUTES LES CULTURES ORNEMENTALES : Tremper les bulbes dans une suspension de 120 g/L de RootShield avant la plantation.

Il est impossible de tester toutes les variétés de cultures ornementales et il se peut que certaines démontrent un ralentissement de la croissance. Lorsqu'on ne connaît pas la réaction de la variété, faire d'abord un essai de RootShield sur un petit nombre de plants avant d'utiliser pour la production à l'échelle commerciale.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer une sensibilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer la poussière. Les travailleurs et ceux qui manipulent le produit (y compris ceux qui font le mélange/chargement, l'application et reviennent tôt dans la zone traitée) doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des souliers et des bas, des gants imperméables et des lunettes à coques, de même qu'un masque filtrant contre la poussière/le brouillard (numéro d'homologation MSHA/NIOSH préfixe TC-21C) ou un respirateur NIOSH homologué

avec filtre N-95, R-95, P-95 ou HE pour produits biologiques lorsqu'ils font le mélange/le chargement ou l'application du produit, et pendant toutes les activités de nettoyage/réparation. Les travailleurs qui portent un équipement de protection individuelle (EPI) approprié peuvent pénétrer dans les endroits traités pendant le délai de sécurité de 4 heures après traitement (REI). Se laver à fond à l'eau savonneuse après avoir manipulé le produit. Retirer les vêtements contaminés et suivre les recommandations du fabricant pour le nettoyage/la maintenance de l'équipement de protection individuelle (EPI) avant l'usage. S'il n'existe pas de recommandations, utiliser un détergent et de l'eau chaude pour nettoyer tout équipement de protection individuelle (EPI) lavable. Garder et laver l'équipement de protection individuelle (EPI) séparément. Se laver les mains après l'usage. Ne pas entreposer le produit près de la nourriture animale ou humaine.

PRÉCAUTION ENVIRONNEMENTALES :

Ne pas contaminer aucune étendue d'eau ou les eaux souterraines pendant l'élimination des eaux de lavage de l'équipement. Ne pas appliquer directement sur l'eau ou dans les endroits où il y a de l'eau. Ne pas utiliser le matériel végétal des plantes traitées comme substrat dans les champignonnières.

PREMIERS SOINS :

CONTACT AVEC

LA PEAU/LÉS VÊTEMENTS : Retirer les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau avec une quantité abondante d'eau.

CONTACT AVEC LES YEUX : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau. Retirer les verres de contact, au besoin, puis continuer à rincer les yeux.

GÉNÉRAL :

Recourir IMMÉDIATEMENT à des soins médicaux ou contracter un centre antipoison si une irritation se développe, persiste ou est grave. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes. Il n'est pas nécessaire de faire vomir. Surveiller la victime jusqu'à ce que le produit ingéré ait disparu de son système.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit sec et sûr, à des températures entre 2 °C et 5 °C. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver le produit dans son contenant original pendant l'entreposage et garder le contenant fermé hermétiquement lorsqu'il n'est pas en usage. Le produit devrait être utilisé dans les 12 mois de sa date de fabrication lorsqu'il est dans une salle d'entreposage réfrigérée.

ÉLIMINATION :

1. Vider à fond le contenu dans l'applicateur ou autre dispositif d'application
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.